

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 07

Votants 12

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023  
Reçu en préfecture le 18/10/2023  
Publié le  
ID : 959-265904003-20231002-101620-2023-0001-DE



L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE; Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Sur proposition de son Président, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, un bon d'achat de denrées alimentaires (à l'exception de boissons alcoolisées) à l'occasion des fêtes de Noël aux personnes âgées de 65 à 84 ans, sous conditions de ressources ayant cessé toute activité professionnelle et bénéficiaires de la retraite vieillesse, ainsi qu'aux personnes handicapées ou invalides inscrites sur la liste de secours en nature du CCAS, dont le revenu fiscal de référence au titre de l'imposition 2023 sur les revenus de 2022 est inférieur au plafond fixé comme suit :

<b>1 PART</b>	<b>12 775 €</b>
<b>1,5 PART</b>	<b>16 187€</b>
<b>2 PARTS</b>	<b>19 598€</b>
<b>2,5 PARTS</b>	<b>23 009€</b>
<b>3 PARTS</b>	<b>26 420€</b>

Ce bon dont la valeur faciale est fixée à vingt Euros (20,00 €) sera délivré, de la même manière que l'année 2022, sous forme de bon d'achat, réservé à l'achat de produits alimentaires et d'hygiène, payable aux commerçants ayant signé une convention avec le CCAS sur présentation d'une facture accompagnée des bons reçus et d'un Relevé d'Identité Bancaire sachant que ce bon d'achat aura une durée de validité limitée jusqu'au 30/04/2024.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20231009-18102023D12A AB-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 OCTOBRE 2023.**

**OBJET : 12A. FETES DE FIN D'ANNEE. FÊTE DE NOËL AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES.**

Aussi, il est proposé également la distribution d'un bon de denrées alimentaires (à l'exception des boissons alcoolisées) aux personnes de 85 ans et plus sans conditions de ressources.

Il s'agira également d'un bon dont la valeur faciale fixée à 20€ au maximum, réservé à l'achat de produits alimentaires et d'hygiène, payable aux commerçants ayant signé une convention avec le CCAS sur présentation d'une facture accompagnée des bons reçus et d'un Relevé d'Identité Bancaire sachant que ce bon d'achat aura une durée de validité limitée jusqu'au 30/04/2024 qui sera remis par des membres du Conseil d'Administration au domicile des personnes.

**A l'unanimité**, le Conseil d'Administration autorise la distribution d'un bon d'achat de 20€ réservé aux personnes âgées de 85 ans et plus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.